

37^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Gilles Robert en Afrique centrale

ERIC MONDOU

Le député de Prévost, Gilles Robert, a vécu une expérience inoubliable alors qu'il participait du 4 au 8 juillet dernier à la 37^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) présentée à Kinshasa en République démocratique du Congo (RDC).

Près de 100 parlementaires de la francophonie venus du monde entier se sont réunis pour cette occasion au beau milieu de l'Afrique afin de débattre, de proposer et d'échanger sur des sujets d'intérêts communs. Membre de la délégation québécoise durant cette mission, le député péquiste avait comme mandat d'agir à titre de porte-parole de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles. Outre sa participation active aux activités entourant la commission, M. Robert avait le devoir de présenter durant ce court séjour un plan d'action afin d'assurer la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Se basant essentiellement sur une convention érigée en 2005 par l'UNESCO, le plan d'action de M. Robert se résumait comme celui-ci nous le signala « au

désir d'articuler par des gestes concrets cette convention qui souhaite avant tout la mise en valeur de la culture dans le monde francophone. » Par exemple, parmi les recommandations formulées M. Robert : « On veut s'assurer que le Fonds sur la diversité culturelle soit alimenté par tous les membres de la Fran-

cophonie à la hauteur de 1% de leur contribution à l'UNESCO. » Conscient que ses propositions ne puissent être effectives du jour au lendemain, le député s'est toutefois dit heureux d'avoir pu mettre en place des actions concrètes.

La culture comme parent pauvre

Au Québec, comme partout ailleurs, la difficulté de verser des fonds publics dans le secteur culturel est une réalité bien ancrée. Comment pouvons-nous alors conscientiser les pays en développement d'un soutien à la culture, alors que ceux-ci vivent quotidiennement avec d'autres soucis considérables? À cette question, M. Robert nous a révélé : « à défaut que les pays en développement participent financièrement au même niveau que les pays développés, mon désir serait davantage de

sensibiliser toute la francophonie à l'importante dimension culturelle. »

Carnet de voyage

En ce qui a trait à l'aspect personnel de son passage en RDC, M. Robert ne se cache pas pour dire que cette expérience a largement bousculé ses valeurs. « Je ne croyais pas revivre un jour un voyage aussi marquant que celui vécu au Viêt-Nam il y a quelques années. Or, il n'y a pas de commune mesure à ce que j'ai pu vivre la semaine passée. La pauvreté et la vie quotidienne des gens m'ont touchées énormément », disait-il. Restreint par le temps et par son agenda entourant les activités de l'APF, son passage en RDC s'est limité à Kinshasa et ses alentours. Or, cette jungle urbaine de près de 10 millions d'habitants a laissé bien des souvenirs dans la mémoire de l'homme politique : « Là-bas, à Kinshasa, la rue te parle. C'est dans la rue que les gens vivent, se massent, se regroupent, travaillent. Bref, c'est dans la rue que tu peux apercevoir la réalité que ces gens vivent. » Même si les contacts humains avec la population locale ont également été restreints, M. Robert a été tout de même ravi de l'accueil chaleureux qu'il a reçu.

Outre l'expérience politique et culturelle acquise durant cette courte mission, ce séjour en Afrique Centrale aura sans l'ombre d'un doute laissé d'importants souvenirs au député.



Des membres de l'APF durant une assemblée plénière à Kinshasa en République démocratique du Congo

Nouveau papier chez Cascades

Révolution papetière

CHRISTIAN ROY

Le 31 mai dernier s'est déroulé le gala de la première édition du concours Écoconception de Novae à Montréal. Le prix B2B, attribué à une moyenne ou une grande entreprise, a été décerné à la compagnie Cascades Groupe Papiers Fins, dont le siège social se trouve à Saint-Jérôme, pour son tout nouveau papier écologique Rolland Enviro 100 Satin.

Le papier Rolland Enviro 100 Satin, fabriqué à Saint-Jérôme à l'usine Rolland, est en effet un papier écologique, en partie parce qu'il contient 100% de fibres recyclées postconsommation. Confectionné à partir d'énergie biogaz provenant des déchets du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, ce papier permet une réduction importante de gaz à effet de serre en n'employant aucun gaz naturel. « On a coupé l'une des deux plus grosses cheminées de gaz à effet de serre des Laurentides grâce au biogaz », explique Julie Loyer, responsable des communications et du développement durable de la compagnie Cascades. De plus, le procédé de fabrication exclut l'utilisation de chlore ou de ses dérivés et consomme une quantité minime d'eau. Bref, dans chaque aspect de sa

confection, le papier Rolland Enviro 100 Satin est un modèle d'excellence en ce qui a trait au développement durable.

Selon M^{me} Loyer, ce papier est une innovation que l'on attendait impatiemment depuis bien des années. En effet, il est un hybride entre le papier couché que l'on peut distinguer par sa brillance et par sa qualité d'impression et le papier non couché plus rude et ayant une qualité d'impression moindre. Le hic avec le papier couché, c'est qu'il ne peut être fait entièrement à partir de fibres postconsommation comme l'est le papier non couché. Carole Bouchard, graphiste depuis maintenant 20 ans, déplore le fait que l'utilisation de papier recyclé doit conséquemment se faire aux dépens de la qualité d'impression. « Pour quelqu'un qui travaille en graphisme

c'est décevant de voir que les couleurs ne ressortent pas parce que le papier boit trop ou parce que le papier est trop gris », affirme-t-elle.

Le papier Rolland Enviro 100 Satin est une première dans le marché nord-américain. Il est en fait le meilleur des deux mondes, mais surtout le meilleur moyen d'être écolo tout en gardant une qualité d'impression supérieure. « Nous avons combiné les attributs environnementaux du papier non couché et nous avons réussi à mettre une surface traitée sur le papier pour améliorer la qualité d'impression comme un papier couché », précise M. Loyer. Selon elle, depuis des années, un tel papier est en forte demande chez les magazines qui, eux, voulaient faire un virage vert, mais ne trouvaient rien d'adéquat à leur besoin.

Il serait souhaitable que les magazines ou toutes autres publications ayant recours à du papier couché usent de conscience en effectuant une conversion vers un tel papier. Eh puis quoi! Quelles raisons leur reste-t-il pour ne pas le faire?

Projet de sauvegarde

Mort annoncée du golf de Shawbridge

Le conseil d'administration du club de golf de Shawbridge a annoncé le 5 juillet dernier qu'il mettra fin aux opérations du golf, après 84 années d'existence.

Moins d'une semaine plus tard, le conseil municipal de la Ville de Prévost adoptait quant à lui une résolution qui mettait fin aux procédures visant à la sauvegarde dudit golf.

Selon le communiqué de presse, le club de golf se dit très déçu que la ville ait refusé l'offre des actionnaires du golf qui était d'acheter le terrain, les bâtiments et l'équipement pour la somme symbolique d'un dollar. Au départ, l'entente prévoyait la création d'un OBSL afin de gérer les opérations

du golf et excluait la partie située dans le secteur sud du terrain qui aurait été vendue à des promoteurs et qui aurait été destinée à un développement commercial et résidentiel.

La Ville de Prévost a affirmé que les conditions minimales de base des ententes (protection environnementale, développement durable, service à la communauté) n'ont pas été respectées dans les délais prescrits et que la Ville n'avait pas d'autres choix que de mettre fin à ses engagements.



Procès Turcotte

Sommes-nous de bons gérants d'estrade?

BENOÎT GUÉRIN

Le verdict est tombé dans la cause du cardiologue Guy Turcotte qui a tué ses enfants à Piedmont. Non criminellement responsable, tranche le jury de 11 personnes. Depuis, les passions se sont déchaînées. L'opinion publique est ébranlée. Certains remettent en question le verdict, des faits nouveaux sont soulevés, on juge la justice bien « molle », soulignant qu'un meurtrier qui a avoué ne devrait pas ainsi échapper à une sentence exemplaire.

Non criminellement responsable?

Il faut d'abord rappeler que la non-responsabilité criminelle doit être démontrée et prouvée. Il s'agit d'un lourd fardeau pour l'accusé. Celui-ci risque de se retrouver plusieurs années en institution psychiatrique avant d'être réinséré dans la société. On doit soigner le malade plutôt que de punir le criminel.

Le verdict du jury n'est pas courant, quoique le journal *The Gazette* relevait une vingtaine de cas du genre entre 1984 et 2011, dont un certain nombre concernaient des cas de dépression sévère et/ou pour des personnes ayant tué des membres de leur famille.

Des gérants d'estrade

Plusieurs auraient voulu que le D^r Turcotte soit jugé plus sévèrement pour meurtre. On peut difficilement être en accord avec les gestes posés, surtout que le crime a, semble-t-il, été particulièrement violent et sordide.

Nous n'avons, tous autant que nous sommes, que suivi ce procès par médias interposés et nous nous permettons de remettre en cause la décision du jury. Ce jury de 11 personnes a, lui, entendu les témoins, les experts psychiatres et les plaidoiries des avocats pen-

dant plusieurs semaines, jour après jour, il a délibéré sérieusement, presque une semaine, et a rendu son verdict. Nous devons lui faire confiance quand il a décidé à l'UNANIMITÉ que le D^r Turcotte était en état de déséquilibre mental lié à une dépression sévère au moment où il a tué ses enfants, ou encore qu'il ne pouvait faire la distinction entre le bien et le mal, ou n'était pas en mesure d'apprécier la nature et la qualité de ses actes.

Ce verdict, contrairement à ce que plusieurs émettent comme hypothèse, n'influencera pas d'autres personnes à poser le même geste que le D^r Turcotte. Chacun des futurs accusés devra faire une preuve de sa propre non-responsabilité propre aux faits qui seront particuliers à sa cause propre.

Alors, S.V.P. arrêtons de parler comme des gérants d'estrade qui sont en désaccord avec le « coach » alors que celui-ci est dans le feu de l'action, alors que nous sommes assis dans les estrades à regarder la partie et que nous pensons que notre décision serait meilleure que la sienne. Nous n'avons pas assisté au procès, ni entendu la preuve, alors laissons une chance à l'intelligence de nos 11 concitoyens ayant rendu le verdict.